

Communication aux opérateurs

Dunkerque, le 15 mai 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons l'imminence de la bascule obligatoire de vos flux à l'importation vers Delta-IE, impliquant notamment une mise à jour préalable de votre garantie aux conditions prévues dans la note aux opérateurs n°23000292 du 17 juillet 2023.

Si ces modalités de bascule et de mise à jour ne sont pas effectuées, **il ne vous sera plus possible de dédouaner de marchandises à l'importation à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.**

Pour rappel, ces modalités vous ont été décrites et précisées lors du webinaire du 09 avril 2025 sur le déploiement de Delta IE ainsi que dans les notes :

- n°25000065 du 25 mars 2025 « Delta IE Volet Import – Mise en service de la deuxième version » ;
- n°25000019 du 19 février 2025 « Delta IE Volet Import – La déclaration en douane » ;
- n°24000221 du 25 novembre 2024 « Delta IE Volet Import – Mise en service de la version une ».

Vous trouverez la liste des prestataires EDI certifiés à ce jour dans le document joint.

Par ailleurs, des manuels utilisateurs pour les déclarants DTI vous ont été adressés le 09 mai dernier. Ils décrivent les modalités pratiques de saisie d'une déclaration en douane dans le nouveau téléservice Delta IE.

Les agents du pôle action économique de la direction de Dunkerque ainsi que les agents des pôles de gestion des procédures des bureaux principaux de Calais et de Dunkerque se tiennent à votre disposition pour accompagner la transition de vos flux import vers ce nouvel applicatif.

P/L'administratrice supérieure des douanes,  
Directrice régionale à Dunkerque,  
Le chef du pôle action économique,

DGDDI  
Direction régionale des Douanes de Dunkerque  
2, rue de Paris – BP 16 531  
59 386 DUNKERQUE Cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : PAE Dunkerque  
Tél. : 09 70 27 07 03  
Courriel : [pae-dunkerque@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-dunkerque@douane.finances.gouv.fr)

Réf. :